BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour faciliter le traitement de votre inscription par nos équipes, merci de prioriser le remplissage numérique du document.
Si vous n'en avez pas la possibilité, merci de le remplir en lettres capitales pour en faciliter la lecture.

Si l'un des participants présente un handicap (mobilité, audition, etc.), merci de nous en informer afin que nous puissions analyser l'adaptation organisationnelle, les outils et la pédagogie de la formation.

ENTREPRISE Raison sociale, adresse, téléphone	
ADRESSE DE FACTURATION (si différente)	
ADRESSE POUR CONVENTIONS (si différente de l'adresse de facturation)	
LIEU DE FORMATION	

LISTE DES PERSONNES QUE VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE

NOM	PRÉNOM	FONCTION OCCUPÉE	RÉF. DU STAGE	PRÉREQUIS OUI / NON	DATES DE FORMATION
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	
				☐ ☐	

PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION

NOM & PRÉNOM	
EMAIL	
EMAIL POUR ENVOI CONVENTIONS (si diffférent)	
FONCTION	

DATE & SIGNATURE

CACHET

L'hébergement des collaborateurs n'est ni organisé ni pris en charge par ERMONT. Des suggestions d'hébergement sont présentes dans le livret d'accueil communiqué suite à votre commande de formation.

COMMENTAIRES

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

INSCRIPTION ET CONVENTION DE FORMATION

• Conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, l'inscription à un stage donne lieu à une convention entre l'entreprise et ERMONT déclaré comme organisme de formation n° 82 420039542

• Toute inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription présent dans cette proposition.

• A réception de votre inscription, nous vous enverrons une convention de formation dont vous voudrez bien nous retourner un exemplaire complété et signé.

PARTICIPATION

• La participation à un stage est sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

• Tout désistement doit être notifié par écrit au minimum 5 jours avant la date de début du stage. Le cas échéant, nous nous verrions dans l'obligation de vous facturer 25 % du montant de la formation prévue à la convention.

• Tout stage commencé est dû en totalité.

• Les frais de participation à un stage de formation constituent un forfait payable dans un délai de 60 jours date de facture.

CLAUSES PARTICULIERES DES STAGES

• En aucune manière le contenu de ces formations ne saurait engager la responsabilité de la société ERMONT en cas de sinistre ou d'accident.

• Ces stages n'équivalent en rien à une reconnaissance même implicite de la responsabilité dans l'utilisation et le fonctionnement de la centrale, de la part de la société ERMONT, dans les deux cas visés ci-dessus.

• Le contenu de ces stages ne saurait se substituer aux règles d'hygiène et de sécurité dans le travail qui relèvent de la compétence du chef d'entreprise.

• Dans un souci de qualité, le nombre de participants à un même stage est volontairement limité à 8. De même, ERMONT se réserve le droit d'annuler un stage, en particulier dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions.